

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Prime QUE :**

**Le règlement No 2020-01** ayant pour objet de modifier le règlement No 2018-01 relatif aux *Tarifs d'aqueduc et d'égouts*, dans le but :

- 1) Ajuster la tarification – Logements de l'article 14, avec les prévisions budgétaires 2020;
- 2) Ajouter un article afin de prévoir la compensation applicable aux usagers de l'égout sanitaire découlant des travaux du règlement No 2013-04;
- 3) Ajuster la tarification – Établissements industriels et commerciaux de l'article 15, avec les prévisions budgétaires 2020;
- 4) Ajuster les unités de base pour certaines catégories d'immeubles de l'article 2;
- 5) Ajuster la tarification de base (financement permanent des travaux des règlements Nos 06-2001 et 2010-05, 2010-03 et 04, ainsi que du règlement No 2013-04) de l'article 2.

a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020.

Ce règlement est disponible au Centre Administratif Municipal, 599, rue Principale à Saint-Prime, pour consultation et entre en vigueur le jour de sa publication.

**Donné à Saint-Prime, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt.**



Secrétaire-trésorier et directeur général